



# Commission de la recherche du Conseil Académique

---

Formation plénière  
22 septembre 2022

**Relevé de décisions**

CRP - 22.09.2022 -Président de séance : Hervé Courtois, Vice-président recherche et innovation UGA

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BURLACU Radu	CERAG	Sciences de gestion		x	CHALABAEV Aïna
CAPLAN Raul	ILCEA4	Études romanes	x		
CHALABAEV Aïna	SENS	STAPS	x		
CLASTRES Cédric	Gael	Sciences économiques			
DAVOUST Laurent	SIMaP	Mécanique, génie mécanique, génie civil		x	
FORVEILLE Thierry	IPAG	Astronomie, astrophysique	x		
FOURNIER-FINOCCHIARO Laura	LUHCIE	Langue et littératures romanes			
LEPETIT Marie-Bernadette	Institut Néel	Théorie matière condensée			
PERRIER Pascal	GIPSA-Lab	Génie informatique, automatique et traitement du signal	x		
RAY Pierre	IAB	Biologie et médecine du développement			
REBOUD Jean-Luc	G2ELab	Energétique, génie des procédés		x	FORVEILLE Thierry
SLAMA Serge	CRJ	Droit public	x		
VERDIER Christine	LIG	Informatique		x	MEVEL François-Xavier
WOUTERS Yves	SIMaP	Chimie des matériaux		x	

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BOUDJADA Nassira	Institut Néel	Milieux denses et matériaux	x		
CAVAILLES Pierre	TIMC-IMAG	Sciences biologiques pharmaceutiques	x		
CHAUVIN Alan	LPNC	Psychologie	x		
DEBIZET Gilles	Pacte	Aménagement de l'espace, urbanisme	x		
DEMEILLIERS Christine	TIMC	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	x		CAVAILLES Pierre
DE ROSNY Eve	IBS	Biochimie et biologie moléculaire	x		
GUILLAUMIN Cyriac	CREG	Sciences économiques		x	SCHWAB Didier
HILY-BLANT Pierre	IPAG	Astronomie, astrophysique			
LARROUDÉ Philippe	LEGI	Mécanique			DEBIZET Gilles
MACLEAN Catriona	Institut Fourier	Mathématiques			
NICOT Séverine	CRJ	Droit public		x	
PONTON Claude	LIDILEM	Informatique		x	SORBA Julie
SADOUX Stéphane	AE&CC	Aménagement de l'espace, urbanisme			
SCHWAB Didier	LIG	Informatique	x		
SORBA Julie	LIDILEM	Sciences du langage	x		

**Collège C : personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ou dans ses établissements-composantes**

Elu.e			Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BERTHOME Grégory	SIMaP			x	
MEVEL François-Xavier	ISTerre		x		
REY Benoît	DGD SI			x	CHAUVIN Alan
ROUSSET Isabelle	LIDILEM		x		
SEIGNEURET Natacha	IUGA		x		

**Collège D : Doctorants**

Elu.e (T:titulaire S:suppléant)	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
KELLOUAI Wanda (T)	LIPhy	Physique, Nanophysique			
MESPLE Florie (S)	PHELIQS	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
BEAUFORT Cyprien (T)	LPSC	Physique : Constituants élémentaires			
LENEVELER Lison (S)	CRJ	Droit public			
SAULLE Laura (T)	LIG	Informatique			
SALMON Lucien (S)	Institut Néel	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
MANDIN-HUBLE Yohan (T)	Institut Fourier	Mathématiques			
CAMUS Perrine (S)	LARHRA	Histoire moderne			
OUEDRAOGO Noémie (T)	PACTE	Sociologie		x	
PRUSZKO Laura (S)	LIG	Informatique			
YAR Asfand (T)	LIG	Informatique	x		
ZHEMCHUZHNIKOV Dmitrii (S)	LJK	Mathématiques			

**Personnalités extérieures**

Nommé.e (T:titulaire S:suppléant)	Etablissement		Présent.e	Excusé.e	Procuration à
CHANDEZON Frédéric (T)	CEA			0	
PREJBEANU Lucian (S)	CEA		x		
FRAISSE Marjorie (T)	CNRS		x		
GAILLE Marie (S)	CNRS				
JESTIN Jacques	ILL			x	Raul Caplan
ROSSI-BATÔT Catherine	LUX				
SORRENTINO Monique (T)	CHU				
DUCKI Camille (S)	CHU				

**CR - 07.07.2022 -Présidente de séance : Caroline Bertonèche, Présidente du CAc de l'UGA**

**Invités permanents**

<b>Invité.e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent.e</b>	<b>Excusé.e.s</b>
Yassine Lakhnech	Président de l'UGA		X
David Déchenaud	Vice-président "Formation et vie étudiante"		X
Anne-Catherine Favre	Vice-président du Conseil d'administration		X
Christophe Ribuot	Vice-président "Ressources humaines"		X
Jérôme Paret	Directeur Général des Services		X
Anne Dalmasso	VP Recherche et Innovation en SHS		X
Hervé Pelloux	Chargé de mission "Recherche en santé"		X
Valérie Perrier	Chargée de mission "Recherche en ingénierie"		X
Gaëlle Calvary	Chargée de mission "Valorisation recherche"		X
Julien Heurdier	Chargé de mission Recherche, Partenariats, International	X	
Anne Bartel-Radic	Directrice de la recherche à l'IEP		X
Directoire pôle CBS	Un membre du directoire représente le pôle		X
Directoire pôle PEM	Un membre du directoire représente le pôle	Hugues Bodiguel	
Directoire pôle PAGE	Un membre du directoire représente le pôle	Jean-Charles Augereau	
Directoire pôle MSTIC	Un membre du directoire représente le pôle	Sophie Achard	
Directoire pôle PSS	Un membre du directoire représente le pôle	Fabien Girard	
Directoire pôle SHS	Un membre du directoire représente le pôle	Stéphane Gal	
Denis Jongmans	Directeur CED	X	
Jérémy Prétet	Directeur DGD RIV		X
Martine Fiodorov	Directrice DAPAR - DGD RIV	X	
Maurizio Ponzoni	Directeur DAPIV - DGD RIV		X
Marie-Amélie vergez	Directrice 2DPRI - DGD RIV		X
Véronique Boudaud	Assistante équipe VP Recherche et Innovation - DGD RIV	X	
Carole Musset	Admin. Recherche DGD RIV - Référente Pôles MSTIC et PAGE	X	
Carole Kada / Catherine Desplanques	Directrice et directrice adjointe DGD RH		X

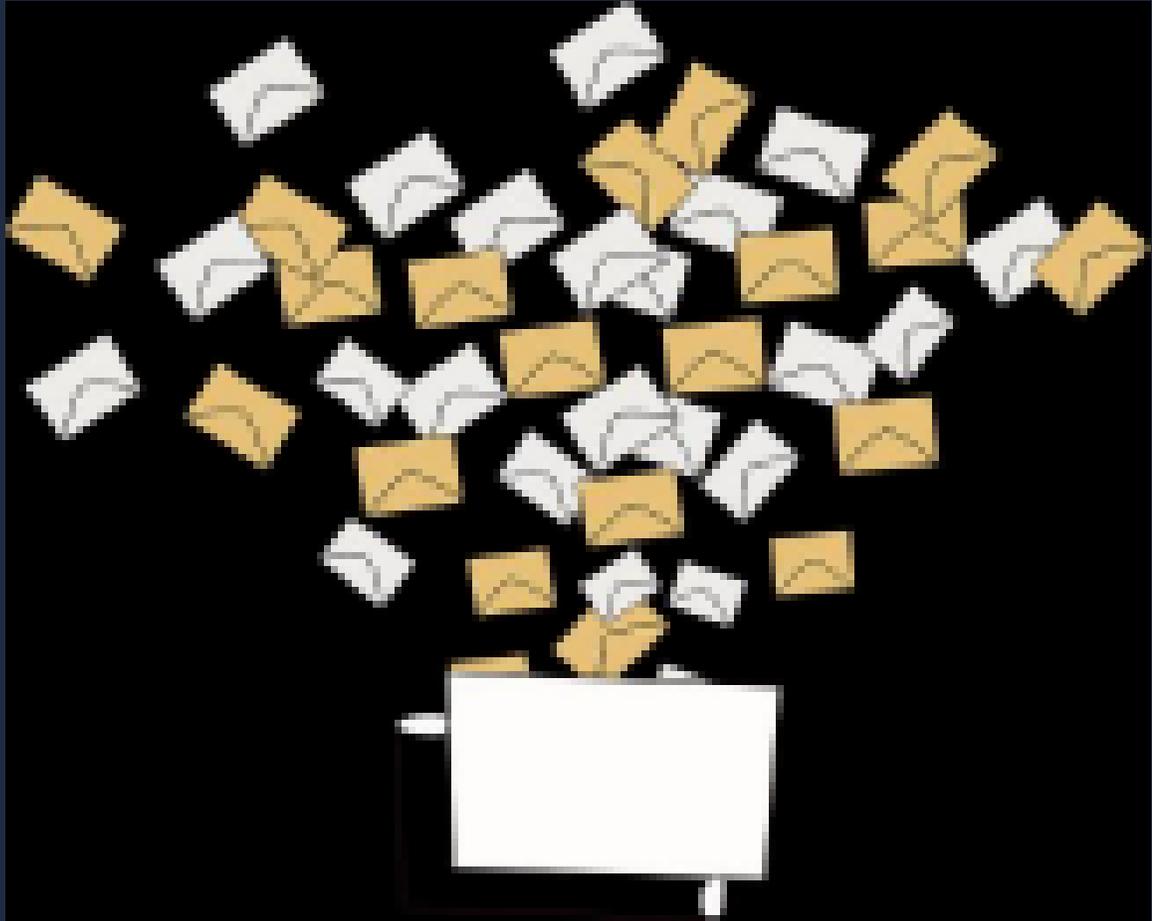
**Invités ponctuels**

<b>Invité.e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent.e</b>	<b>Excusé.e</b>
Pauline Guillaud	Assistante en gestion administrative	X	



# Ordre du jour

- **Point d'information par le Vice-président recherche et innovation**
- **Direction LPCV**
- **Bilan thèses financées**
- **Décryptage arrêté doctorat 26.08.2022**
- **Appel Equipements Scientifiques**
- **ExcellencES**
- **IRGA 2023**
- **RI des UMR ISTERre, IPAG**
- **Modèle de RI des UR et UMR**
- **Approbation des relevés de décisions CR P 23.06 et 7.07 2022**
- **Questions diverses**



# Procédure de vote



# Rappel procédure vote

## Preennent part aux votes

- **les 46 membres élus de la commission de la recherche :**
  - les élus aux collèges A (15 élus), B (15 élus), C (5 élus) et D (6 élus),
  - les 3 personnalités extérieures nommées par le CEA, le CNRS, le CHU,
  - les 2 personnalités extérieures désignées par la Commission de la recherche,
- la Présidente du CAc qui préside la séance

## Ne prennent pas part aux votes

### **tous les invités permanents et ponctuels**

- les membres de l'équipe politique
- les membres de l'équipe Vice-présidence recherche et innovation
- le représentant du directoire de chaque pôle de recherche
- la direction du CED
- les membres des DGD RIV, RH

**Point d'information par le  
Vice-président recherche et innovation**

# Composition de la CR

---

## Collège A

**Départ de Caroline Rossi, élue au collège A.**

**Raul Caplan**, élu sur la liste CGT-FSU, lui succède.

*Raul Caplan est professeur à l'UFR LE et chercheur au laboratoire ILCEA4 ; il est spécialiste de la littérature hispano-américaine des 20<sup>è</sup> et 21<sup>è</sup> siècles.*

## Invités permanents

**Départ de Marie-Estelle Binet**, directrice de la recherche à Sciences Po Grenoble.

**Anne-Bartel-Radic** lui succède au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

# Direction du pôle de recherche PSS

- 
- **Anne-Bartel Radic** a quitté sa fonction de directrice du pôle PSS.
  - **Appel à candidature lancé début septembre.**
  - **Fabien Girard**, actuel directeur adjoint, a été nommé pour occuper la fonction **d'administrateur provisoire du pôle PSS** jusqu'à l'élection de la nouvelle équipe de direction par le conseil du pôle prévue le 27 octobre prochain.

- 
- **Validation du schéma global des LabEx post-2024 par le directoire UGA**
  - **19 octobre : Journée publique d'audition des porteurs de projet**



# Direction LPCV

---

**Présentation  
Eric Maréchal**

# DISCUSSION

*Julie Sorba : la direction est composée de trois DR CNRS ; les autres tutelles ne sont pas représentées ?*

*Éric Maréchal : c'est un vrai sujet pour nous. Le laboratoire a été fondé par un professeur et la tutelle hébergeur est le CEA ; l'UGA et le CEA, deux tutelles extrêmement importantes pour notre laboratoire, ne sont pas représentées. Il faudra le considérer pour le prochain mandat, avec une volonté à terme de féminiser la direction. Dans ce contexte de déséquilibre, on doit fonctionner en collégialité avec nos collègues afin de ne pas représenter seulement les intérêts du CNRS.*

*Thierry Forveille : j'ai l'impression que les équipes sont relativement petites. Avez-vous envisagé des regroupements un peu plus importants ? Certains des thèmes paraissent par ailleurs relativement proches les uns des autres.*

*Éric Maréchal : en 2017, le SAB a validé la création de petites équipes émergentes. Les grandes équipes fonctionnent de manière très collective. Nous sommes convaincus de l'efficacité de ce modèle pour le fonctionnement de la recherche. D'autres équipes ont un modèle plus individuel. L'une des équipes a échoué avec son modèle d'émergence car elle était composée d'une seule personne. Nous avons laissé un an de souffle et la solution s'est traduite par une mobilité en dehors de Grenoble. D'autres équipes émergentes de petite taille sont très dynamiques et productives, elles sont à la pointe de leur spécialité. Le LPCV a plusieurs modèles d'équipe et tient compte des masses critiques pour une organisation efficace et sereine.*

- => *PV vote Conseil du LPCV 18.07.2022*
- => *PV vote AG LPCV 6.09.2022*
- => *Courriel accord des tutelles CEA, CNRS et INRAe*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction adjointe du LPCV, Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale, UMR 5168, CNRS, CEA, UGA, INRAe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :**

### **Equipe de direction**

**Éric Maréchal, DR CNRS, directeur**

**Juliette Jouhet, DR CNRS, directrice adjointe**

**Giovanni Finazzi, DR CNRS, directeur adjoint**

## Approuvez-vous la proposition de direction adjointe du LPCV ?

Résultat du vote :

Membres en exercice	47
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de direction adjointe du LPCV.**



# Bilan thèses financées

—  
**Présentation  
Denis Jongmans**

## Répartition des contrats doctoraux(CD) confiés au CED 2022

### Répartition CD 2022 entre ED:

**Volet général: 121 CD**

- **Critère théorique défini sur la base de 3 statistiques dans chaque ED (moyenne sur 4 dernières années) :**
  - ▶ Np : nombre de primo-entrants
  - ▶ Ns : Nombre de soutenances
  - ▶ Nh : Nombre de HDR
- **Nombre de contrats doctoraux : 121**
  - ▶ 83 UGA + 34 G-INP-UGA
  - ▶ 4 CD LPR

**Volet LPR ALLSHS: 7 CD**

ED	Critère théorique 2022	Répartition 2022 Proposition
CSV	16,5	16
EEATS	18,1	17
IMEP2	17,8	17
ISCE	8,6	9
LLSH	6,3	7
MSTII	14,6	15
PHILO	0,5	1
PHYS	18,2	17
SE	1,6	2
SG	2,2	3
SHPT	6,4	7
SJ	2,7	3
STEP	7,5	7
<b>TOTAL</b>	<b>121,0</b>	<b>121</b>

## Volet LPR –ALLSHS 2022

- **7 CD ALLSHS** (5 CD CED – 1 CD Présidence – 1CD IRGA)

### Réunion dir ED ALLSHS-CED le 3/09 pour attribution des 5 CD CED

- Critères : qualité des dossiers, taux encadrement des directeurs de thèse, à qualité égale, répartition équilibrée entre ED
- Répartition: 1 ISCE, 1 LLSH, 1 SE, 2 SHPT

### Contrat doctoral Présidence

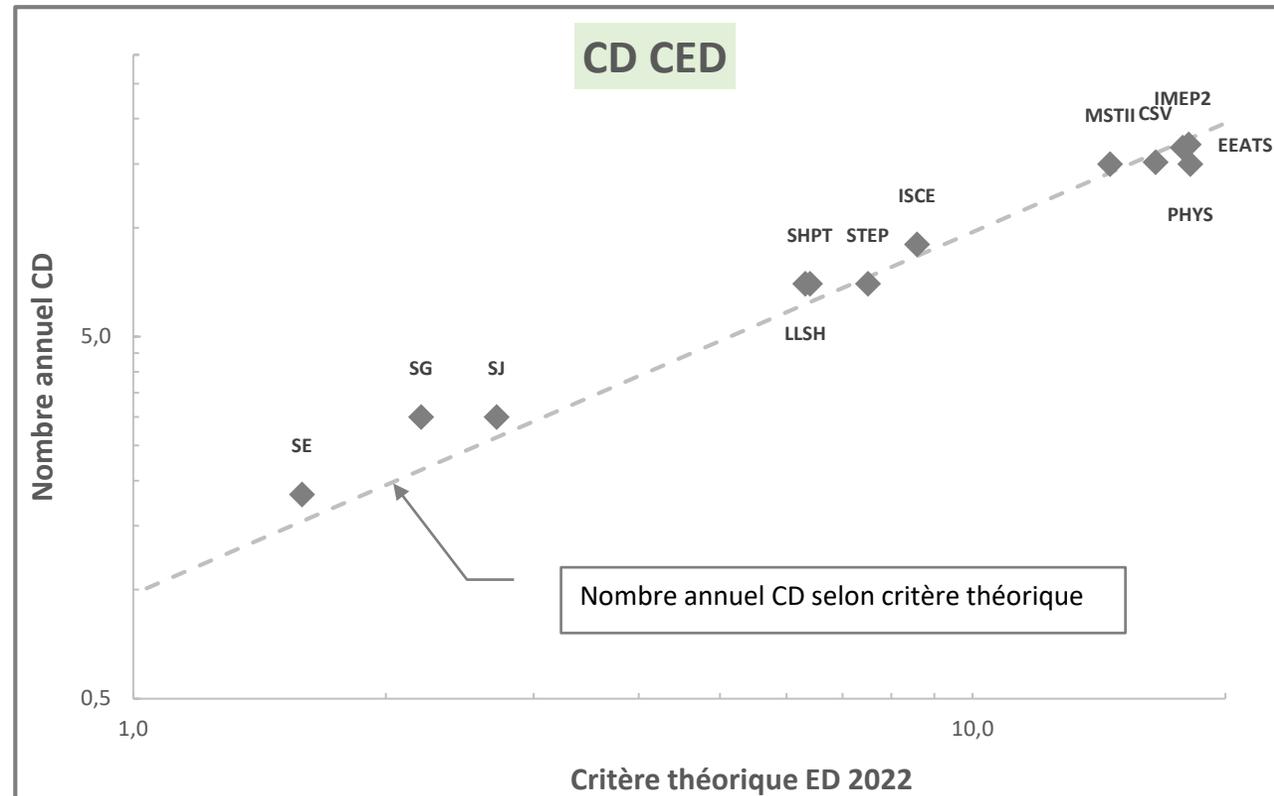
- 1 CD ED Philo

## Répartition des contrats doctoraux sur des fonds gérés par l'UGA et répartis sur l'ensemble des ED - 2017-2022

ED	CED 2017-2022	IRGA-CDP- Labex 2017-2022	Présidence G-INP UGA	LPR ALLSHS 2021-2022	Contrats handicap 2017-2022	Total UGA
CSV	91	136,5	0	0	1	228,5
EEATS	102	85	5	0	1	193
IMEP2	100	72,5	6,5	0		179
ISCE	54	47	0	1	2	104
LLSH	42	27	0	2	3	74
MSTII	90	86	0,5	0	4	180,5
PHILO	6	0	0	1		7
PHYS	90	98	0	0	2	190
SE	11	5,5	0	1	1	18,5
SG	18	8	1	1	1	29
SHPT	42	49	0	3	4	98
SJ	18	7	0	2	3	30
STEP	42	52,5	1	0	1	96,5
<b>TOTAL</b>	<b>706</b>	<b>674</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>1428</b>

# Répartition des contrats doctoraux sur des fonds gérés par l'UGA 2017-2022

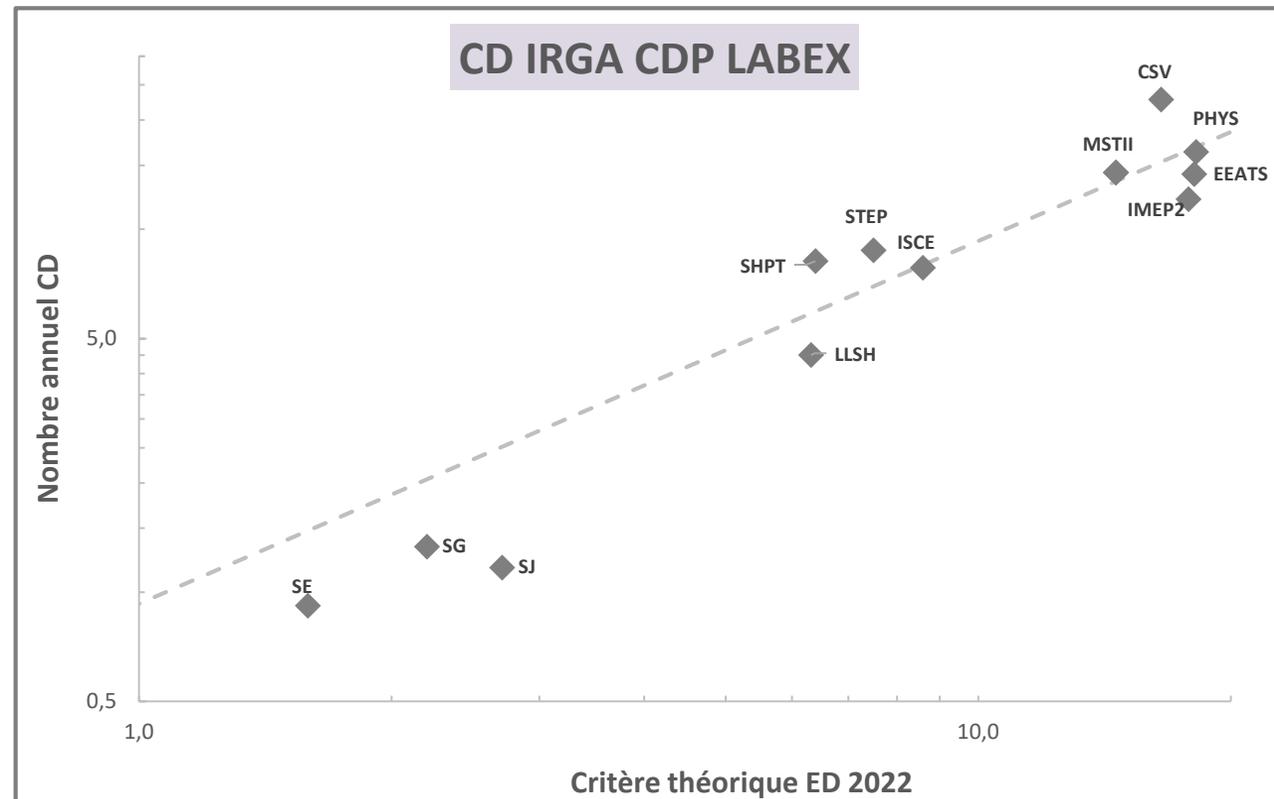
## Contrats CED



**! Echelle Log**

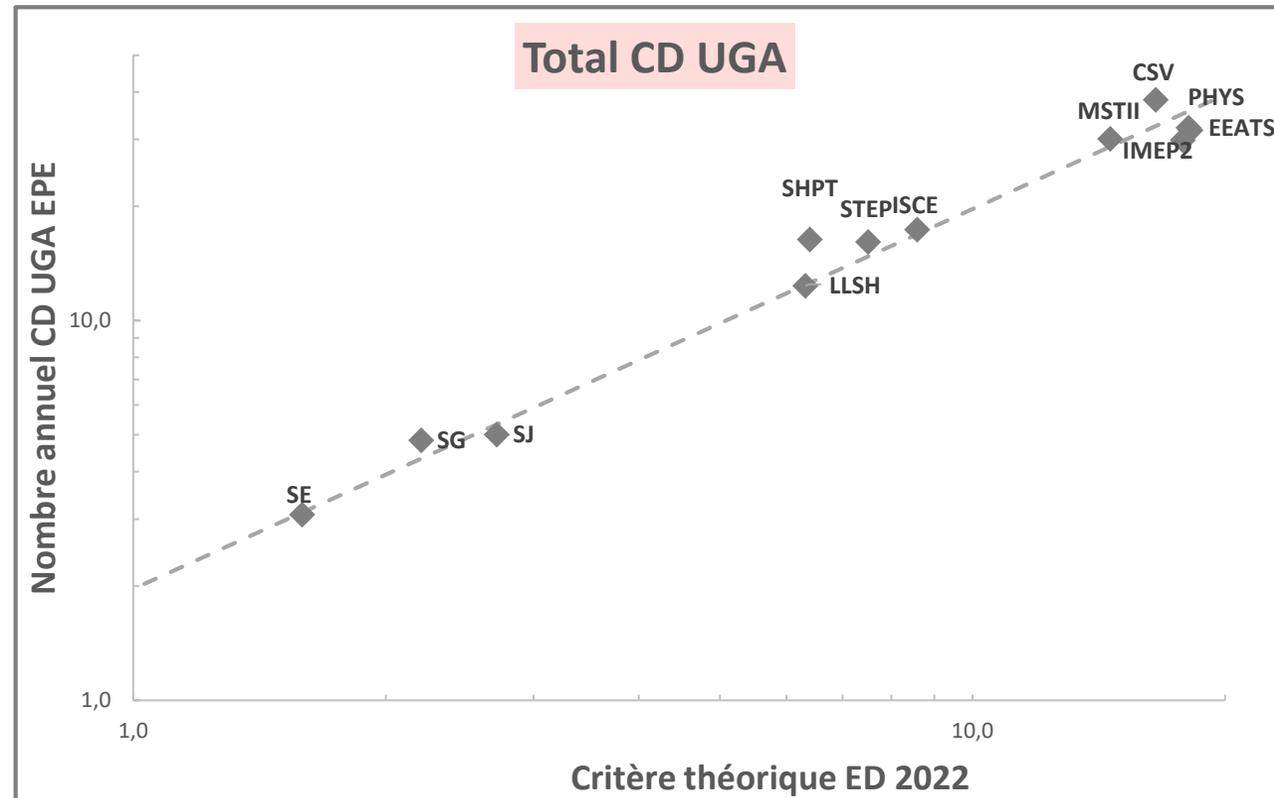
# Répartition des contrats doctoraux sur des fonds gérés par l'UGA 2017-2022

## Contrats IRGA CDP LABEX



# Répartition des contrats doctoraux sur des fonds gérés par l'UGA 2017-2022

## Contrats Total UGA



# DISCUSSION

*Hervé Courtois : en observant la figure, on ne peut pas dire qu'il y ait un déséquilibre dans la répartition des contrats doctoraux entre les SHS et les STS. Les échelles sont des échelles log.*

*Serge Slama : les sciences juridiques sont juste en dessous de la droite.*

*Thierry Forveille : elles sont beaucoup moins en dessous que la physique.*

*Gilles Debizet : le nombre d'HDR a été introduit il y a 2 ans dans l'équation ce qui génère un décalage d'environ 10 ans entre l'âge de passation HDR en SHS et dans les autres domaines.*

*Isabelle Rousset : le nombre de thèses handicap est très faible. Est-ce lié au nombre de candidatures ?*

*Denis Jongmans : les dossiers de candidatures sont remontés via les ED. Une commission d'audition opère un classement qu'elle transmet au ministère. Le ministère nous indique combien de dossiers sont sélectionnés. Le chiffre initial dépend du ministère. Sur les 5 à 6 dossiers que nous recevons chaque année, 2 à 3 d'entre eux peuvent bénéficier d'un contrat.*

*Isabelle Rousset : je ne suis pas certaine que l'information sur les CD handicap circule bien dans les masters.*

*Denis Jongmans : il me semble que cela fonctionne mieux aujourd'hui qu'il y a quelques années. Les demandes sont plutôt en augmentation.*



# Arrêté doctorat 26.08.2022

---

**Présentation  
Denis Jongmans**

## Application de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant celui du 16 mai 2016

- **Entrée en vigueur**
  - ▶ Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er septembre 2022, à l'exception des dispositions des articles **12**, **13** et **19** (de arrêté de mai 2016), qui entrent en vigueur après avis et délibération des instances compétentes des établissements publics d'enseignement supérieur et au plus tard le 31 décembre 2022.
  
- **Textes à modifier pour application**
  - ▶ Réglementaires: charte du doctorat et règlement intérieur du CED (puis des ED)
  - ▶ Documents administratifs (Convention de formation, PV de soutenance)
  
- **Examen des textes réglementaires en Conseil CED du 29 septembre 2022**

# Application de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant celui du 16 mai 2016

## ■ Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
<b>Art 1, 10</b>	<b>Structures ouvertes aux travaux de recherche doctorale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction de possibilité de travaux de recherche dans des entreprises privées</li> <li>- Conditions de réalisation spécifiées dans la convention de formation</li> </ul>	Charte du doctorat Règlement intérieur CED
<b>Art 7, 3</b>	<b>Lutte contre discriminations, VSS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cas échéant, le directeur de l'école doctorale saisit le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes prévu à l'article L. 135-6 du code général de la fonction publique</li> <li>- Les ED proposent une formation ou un accompagnement spécifique visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence (directeurs de thèse, codirecteurs de thèse et à toutes les personnes encadrant ou participant au travail du doctorant)</li> </ul>	Charte du doctorat Règlement intérieur CED
<b><u>Art 12</u></b>	<b>Charte du doctorat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la charte du doctorat par le Président de l'établissement</li> <li>- Introduction d'un paragraphe dans la charte du doctorat sur les respect des exigences de <b>l'intégrité scientifique</b> – insertion du <b>texte du serment</b></li> </ul>	Charte du doctorat

## 2. Institutionnel

### 2.1. Application de l'arrêté du 26 août 2022

- Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
<p><b><u>Art 13</u></b></p>	<p><b>Comité de suivi individuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle d'accompagnement pendant toute la durée du doctorat</li> <li>- Dès la fin de la première année (avant l'inscription en 2<sup>ème</sup> année)</li> <li>- Organisation des entretiens en 3 étapes distinctes: présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.</li> <li>- Vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Alerte éventuelle à l'ED qui saisit alors dispositif de signalement.</li> <li>- Modalités de composition du CSI               <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse</li> <li>• un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse</li> <li>• Dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement</li> </ul> </li> </ul>	<p>Charte du doctorat Règlement intérieur CED</p>

## DISCUSSION

*Serge Slama : trouver à chaque fois des membres extérieurs pour siéger dans les CSI me semble très compliqué.*

*Denis Jongmans : trouver un membre extérieur à l'établissement nous semble dans la mesure du possible, trouver un membre extérieur au domaine de recherche nous semble très difficile.*

*Serge Slama : tout dépend de la définition que l'on donne à membre extérieur au domaine de recherche. Si on applique la même règle que pour les COS, en droit, un historien du droit ou un publiciste peut siéger dans un COS de privatiste, est-ce que cela va fonctionner ?*

*Hervé Courtois : nous avons deux nouveaux points : « un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse » et « dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement ». On peut se poser la question de savoir ce qu'il faut comprendre par domaine de recherche. La discussion doit être menée dans chaque ED pour savoir comment elles veulent appliquer le texte.*

*Eve De Rosny : il faut définir le rôle du non spécialiste qui est une personne neutre et qui doit avoir un regard extérieur sur la relation du doctorant avec ses encadrants et co-encadrants en dehors du sujet de recherche. Il est très important que des personnes extérieures puissent avoir un regard sans jugement sur le contenu scientifique. Il est également important que le doctorant ait le droit de proposer une personne pour siéger au CSI.*

*Denis Jongmans : le RI précise que le doctorant participe à la constitution du CSI.*

*Hervé Courtois : il faut bien éviter que les CSI soient des pré-jurys de thèses.*

*Serge Slama : le CSI permet d'avoir un autre regard, de sortir du face à face doctorant/directeur de thèse et de détecter les difficultés.*

*Isabelle Rousset : des retours que j'ai eus de certains doctorants, il serait bien que les CSI ne se déroulent pas tous en distanciel. Certains doctorants ne sont pas à l'aise pour communiquer en visio, notamment lorsqu'il y a des difficultés dans le déroulement de la thèse.*

*Raul Caplan : les membres des CSI extérieurs à l'établissement ne peuvent pas toujours se déplacer. Ils n'ont par ailleurs pas toujours de prise en charge de leurs frais.*

*Gilles Debizet : quelle est la valeur ajoutée d'un membre extérieur à l'établissement sur le critère du bon déroulement de thèse ?*

*Denis Jongmans : c'est une personne indépendante de l'encadrement. Cela permet d'éviter les accointances entre les différents membres de l'établissement.*

*Pour répondre à la question posée sur l'efficacité réelle des CSI, d'après les résultats d'une enquête réalisée fin 2021, les CSI sont très appréciés des doctorants et les aident dans la progression de leur thèse.*

## 2. Institutionnel

### 2.1. Application de l'arrêté du 26 août 2022

- Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
Art 18	<b>Jurys de thèse</b> - «Le directeur de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à la direction de la thèse, ne prend pas part à la décision.»	Règlement intérieur CED

### DISCUSSION

*Gilles Debizet : est-ce que les co-encadrants font partie des personnes qui ont participé à la direction de la thèse ?*

*Denis Jongmans : tout à fait.*

## 2. Institutionnel

### 2.1. Application de l'arrêté du 26 août 2022

- Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
<p><b><u>Art 19</u></b></p>	<p><b>Prestation de serment</b></p> <p>A l'issue de la soutenance et en cas d'admission</p> <p><i>“En présence de mes pairs. “Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.”</i></p> <p>Texte en Anglais disponible</p>	<p>Charte du doctorat Règlement intérieur CED</p>

### DISCUSSION

*Serge Slama : qui doit faire soutenir la prestation de serment ? A mon sens ce n'est pas la responsabilité du jury de thèse. Que se passe-t-il en l'absence de serment ?*

*Denis Jongmans : c'est une vraie question. On ne sait pas très bien comment appliquer le texte.*

*Serge Slama : quelle est la sanction en cas de refus de prêter serment ?*

*Denis Jongmans : rien ne permet d'interdire la remise du diplôme.*

*Pascal Perrier : est-ce que le serment s'applique aux thèses en cours ?*

*Denis Jongmans : le serment s'appliquera à partir du 31 décembre 2022.*

## 2. Institutionnel

### 2.1. Application de l'arrêté du 26 août 2022

- Principaux articles et modifications

Article (arrêté 2016)	Modification	Texte réglementaire à modifier
Art 24	<b>Diplôme</b> - «La délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la thèse corrigée.»	Règlement intérieur PV de soutenance

### DISCUSSION

*Thierry Forveille : dans certains domaines les corrections sont notées dans les rapports de soutenance. Les informations sont souvent transmises en privé au candidat.*

*Denis Jongmans : les recommandations peuvent apparaître dans les rapports de soutenance, dans les expertises ou les correspondances des rapporteurs. Nous devons nous organiser pour que les diplômes soient délivrés dans les bonnes conditions. Aucun établissement n'a aujourd'hui de solution parfaite.*

*Gilles Debizet : quelle a été la motivation pour ajouter cet article ?*

*Denis Jongmans : une série de thèses sur le site thèses.fr n'étaient pas correctes.*

*Thierry Forveille : il y a aussi des personnes qui ne déposent jamais la thèse finale.*



# Appel équipements scientifiques

---

# Calendrier

- ▶ L'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP-UGA ont lancé un appel à projets joint, destiné au financement d'équipements scientifiques significatifs, et dans toute la mesure du possible, mutualisés. Cet appel fait suite à l'appel à projets annuel lancé depuis plusieurs années par Grenoble INP - UGA.
- ▶ L'attribution de financements par Grenoble INP - UGA et l'UGA est faite de façon concertée mais distincte. Les crédits de Grenoble INP - UGA sont réservés aux unités de recherche et plates-formes dont il est tutelle-associée. Les crédits de l'UGA peuvent être attribués à toute unité ou structure de recherche dont l'UGA est tutelle.

# Cadrage, éligibilité, critères

- ▶ Cadrage budgétaire : Montant du soutien alloué compris entre 10 000 et 300 000 € HT. Pour les projets d'un montant supérieur à 200 000€, les niveaux de mutualisation et de co-financement seront des critères primordiaux.
- ▶ Éligibles : l'achat d'équipements, les demandes de jouvence ou de renouvellement d'équipements. Non éligibles : frais d'infrastructure, de maintenance du (ou des) matériel(s), moyens en ressources humaines associés.

## ▶ Critères de sélection :

Pour un financement Grenoble INP, adéquation aux thématiques scientifiques relevant du périmètre de l'IIM

Parangonnage local et national démontrant l'originalité du projet d'achat d'équipement.

Impact scientifique de l'acquisition de l'équipement et son aspect transformant.

Viabilité de l'équipement.

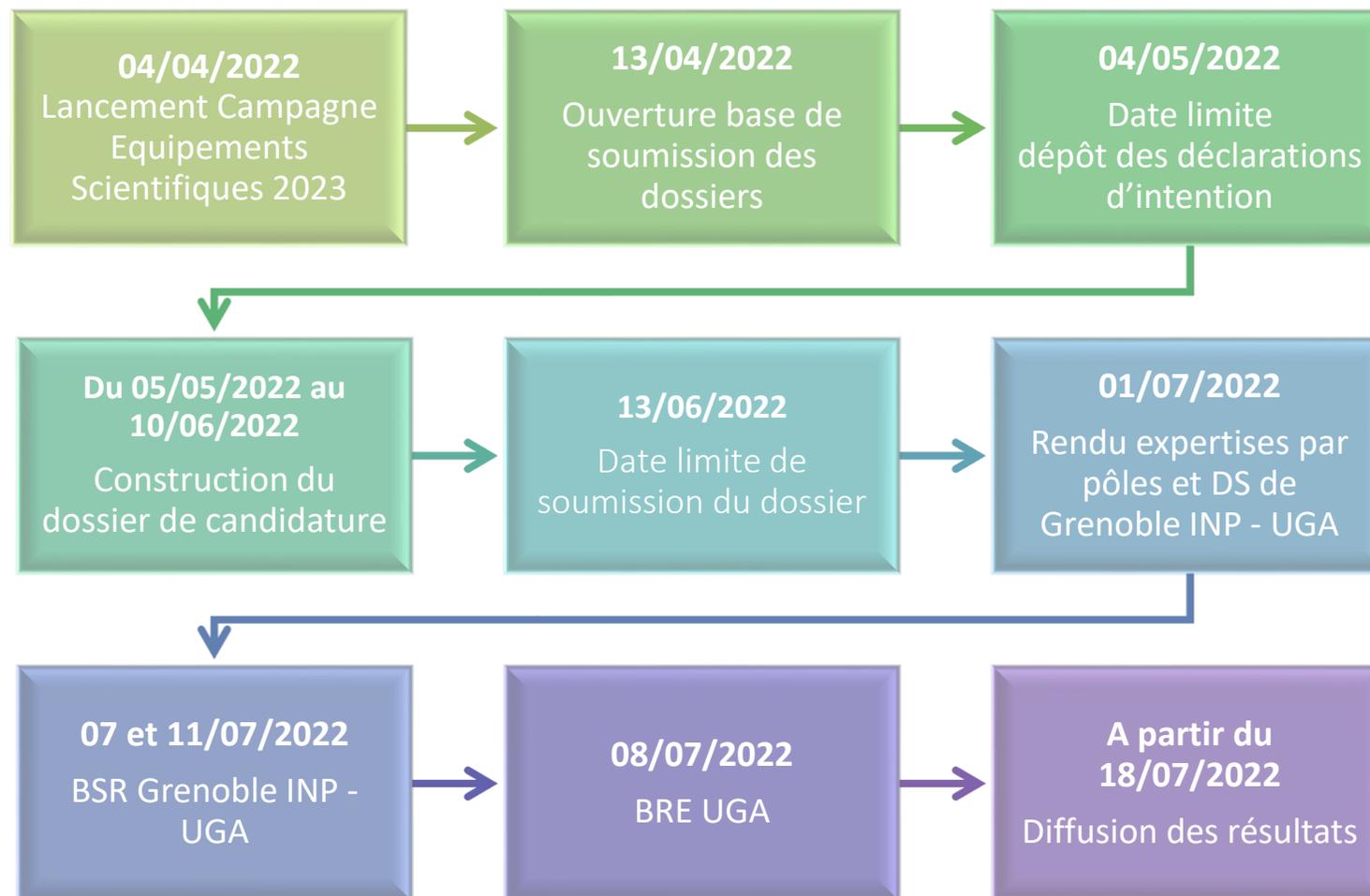
Co-financement, effet de levier.

Taux d'utilisation de l'équipement selon les volets recherche, formation, valorisation.

Niveau de mutualisation de l'équipement

Impact environnemental d'utilisation de l'équipement – pas critère décisif de sélection

# Calendrier



# Projets soumis

Pôle	Phase 2 - Dossiers finaux		
	Nb dossiers	Coût total des acquisitions	Montant total demandé à UGA/Grenoble INP - UGA
<b>CBS</b>	14	3 540 340 €	1 467 300 €
<b>MSTIC</b>	5	688 000 €	245 500 €
<b>PAGE</b>	15	2 117 231 €	1 162 800 €
<b>PEM</b>	19	2 936 000 €	1 642 000 €
<b>PSS</b>	0	0 €	0 €
<b>SHS</b>	1	129 075 €	110 875 €
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>9 410 646 €</b>	<b>4 628 475 €</b>

Dont un dossier PAGE/PEM (apparaissant donc 2 fois dans les stats)

Dont un dossier PAGE/PEM de 330 000 € (apparaissant donc 2 fois dans les stats)

Dont un dossier PAGE/PEM de 200 000 € (apparaissant donc 2 fois dans les stats)

# Financements

## ► UGA en liste principale : 1198,5 k€ pour 16 projets

- 6 CBS
- 1 MSTIC (+ 2 autres avec 84 k€ sur budget 2022)
- 5 PAGE (+ 1 en LC)
- 4 PEM
- (1 SHS avec 110 k€ sur budget 2022)

## ► Grenoble INP - UGA en liste principale : 1046 k€ pour 15 projets

- 2 MSTIC
- 2 PAGE
- 11 PEM (+ 2 en LC)

# Résultats SHS

Structure de recherche	Porteur	Résultat et montant de la subvention	Titre du projet
MSH	Laurent Bègue	UGA 2022 – 110 k€	Plateforme SCREEN pour l'expérimentation en SHS

# Résultats CBS

Structure de recherche	Porteur	Résultat et montant de la subvention	Titre du projet
<b>GIN</b>	Julien BASTIN	LP UGA – 103 K€	Multi-level Approach of High Frequency Oscillations underlying epilepsy and cognition
<b>HP2</b>	Anne BRIANCON-MARJOLLET	LP UGA – 52 K€	Equipement en microscopie optique et microfluidique pour la plateforme d'exposition à l'hypoxie intermittente HypE
<b>IAB</b>	Zuzana MACEK JILKOVA	LP UGA – 50 K€	Immunophénotypage avancé par cytométrie en flux multiparamétrique
<b>IBS</b>	Elisabetta BOERI ERBA	LP UGA – 150 K€	La spectrométrie de masse au service de la biologie structurale : un spectromètre de masse reconditionné pour caractériser les protéines intactes et leurs modifications post-traductionnelles
<b>ICMG</b>	Eric DEFRANCO	LP UGA – 55 K€	PCI-ICMG : achat d'un ellipsomètre pour le plateau Caractérisation des Interactions (PCI) de la plate-forme NanoBio-ICMG (UAR 2607)
<b>LBFA</b>	Hervé DUBOUCHAUD	LP UGA – 100 K€	Plateforme préclinique de calorimétrie indirecte chez le rongeur

# Résultats MSTIC

Structure de recherche	Porteur	Résultat et montant de la subvention	Titre du projet
<b>LCIS</b>	Ionela PRODAN	LP Grenoble INP – UGA – 70 K€	ESISARIUM platform: Reliable localization, task assignment and control of cyber-physical systems
<b>LIG</b>	Sybille CAFFIAU	LP Grenoble INP – UGA – 50 K€	Infrastructure pour le suivi des activités de groupes
<b>TIMC</b>	Emmanuel PROMAYON	LP UGA – 31,5 K€	Living Lab MedTech : co-conception et ingénierie d'aptitude à l'utilisation des prototypes et innovations en technologies médicales
<b>GRICAD</b>	Violaine LOUVET	UGA 2022 – 64 k€	Long Computing and Workflow (LCW)
<b>LJK</b>	Emmanuel LENORMAND	UGA 2022 – 20 k€	Jouvence postes Stagiaires du LJK

# Résultats PAGE

Structure de recherche	Porteur	Résultat et montant de la subvention	Titre du projet
<b>GIPSA-Lab</b>	Gabriel VASILE	LP Grenoble INP – UGA – 75 K€	Analyse des signaux radio fréquence pour l'environnement
<b>LPSC</b>	Pablo RUBIOLO	LP Grenoble INP – UGA – 35 K€	Installation expérimentale pour l'étude des applications des Sels Fondus dans le domaine de l'énergie et de la propulsion spatiale
<b>IGE</b>	Sophie DARFEUIL	LP UGA – 70 K€	"CONFIN/P2" Contribution à la mise en place et l'équipement d'un laboratoire de CONFINement de niveau P2 pour réception, stockage et étude d'échantillons environnementaux étrangers à risque biologique et phytosanitaire
<b>IPAG</b>	Bernard SCHMITT	LP UGA – 90 K€	Facilité d'imagerie hyperspectrale pour mesures interdisciplinaires de laboratoire et de terrain
<b>ISTerre</b>	Olivier COUTANT	LP UGA – 140 K€	DAS : environnement et smart cities
<b>LECA</b>	Stéphane REYNAUD	LP UGA – 57 K€	Jouvence et montée en puissance du plateau histologie mutualisé du laboratoire d'Écologie Alpine
<b>LPSC</b>	Ali DASTGHEIBI FARD	LP UGA – 55 K€	Compteur d'Alpha Ultra Sensible (CAUS)
<b>IGE</b>	Laurent ARNAUX	LC UGA – 22 K€	Un drone multiusage pour les géosciences

# Résultats PEM, 1/2

Structure de recherche	Porteur	Résultat et montant de la subvention	Titre du projet
<b>CMTC</b>	Michel MERMOUX	LP Grenoble INP – UGA – 150 K€	Renouvellement du parc de spectromètres Raman du CMTC/LMGP/LEPMI
<b>CMTC</b>	Marc VERDIER	LP Grenoble INP – UGA – 70 K€	Crosspolisher
<b>G2Elab</b>	Jérôme BUIRE	LP Grenoble INP – UGA – 100 K€	Micro-réseau électrique AC/DC configurable
<b>G2Elab</b>	Raphaël CAIRE	LP Grenoble INP – UGA – 36 K€	Plateforme de test et de mise au point de protections avancées pour les réseaux électriques
<b>IMEP-LaHC</b>	Gustavo ARDILA	LP Grenoble INP – UGA – 60 K€	Achat d'un module SMIM PRO pour AFM
<b>IMEP-LaHC</b>	Xavier MESCOT	LP Grenoble INP – UGA – 40 K€	Acquisition d'un cryostat à boucle fermée d'hélium pour l'électronique cryogénique et quantique
<b>LEGI</b>	Henda DJERIDI	LP Grenoble INP – UGA – 70K€	Jouvence du tunnel hydrodynamique de cavitation du LEGI
<b>LGP2</b>	Quentin CHARLIER	LP Grenoble INP – UGA – 25 K€	Financement d'un équipement de soudage par ultrasons
<b>Pheliqs</b>	Daniel BRAITHWAITE	LP Grenoble INP – UGA – 50 K€	Pont capacitif haute précision pour études de la matière quantique
<b>SIMaP</b>	Stéphane MASSUCCI	LP Grenoble INP – UGA – 90 K€	Acquisition d'une machine d'usinage par électroérosion pour l'atelier commun GEMME
<b>TIMA</b>	Emmanuel PISTONO	LP Grenoble INP – UGA – 125 K€	Station de test sous pointes bas bruit pour la mesure de circuits radiofréquences, hyperfréquences et sub-THz
<b>SYMMES</b>	Serge GAMBARELLI	LC1 Grenoble INP – UGA	Jouvence de deux spectromètres de RPE pour la spintronique et l'énergie
<b>Pheliqs</b>	Christophe DURAND	LC2 Grenoble INP – UGA	Laser UV - 213 nm

# Résultats PEM, 2/2

Structure de recherche	Porteur	Résultat et montant de la subvention	Titre du projet
<b>CERMAV</b>	Laurent HEUX	LP UGA – 95 K€	SEC-MALLS : Chromatographie d'exclusion stérique avec détecteur à diffusion de lumière multiangle pour polymères en phase aqueuse
<b>G2Elab</b>	Olivier LESAIN	LP UGA – 40 K€	Plateforme très haute tension: pupitre de commande
<b>LIPHY</b>	Claude VERDIER	LP UGA – 78 K€	Jouvence d'un Microscope à Force Atomique (AFM) pour utilisation en milieu liquide. Applications en mécanique/adhésion de milieux vivants: cellules et tissus biologiques
<b>MEM LAB</b>	Frédéric BOURDAROT	LP UGA – 32 K€	Nouveaux générateurs de courant pour l'option neutrons polarisés du trois-axes thermique IN22

# Bilan & perspectives

- ▶ Taux de succès de 53%
- ▶ Quelques projets non retenus sont identifiés comme à maturer ou à soutenir autrement
- ▶ Très bon retour des labos
  
- ▶ Projet de reconduire l'expérience en 2023 avec un budget à consolider, et un calendrier un peu plus large

# DISCUSSION

*Pascal Perrier : lors de précédents échanges en CR, on avait souligné l'intérêt d'une démarche de mutualisation des équipements. Au regard des projets financés, la plus grande partie d'entre eux ne me semble pas inter-laboratoires. Est-ce que l'aspect mutualisation a joué un rôle important dans la sélection des projets ?*

*Hervé Courtois : tout à fait. Plus précisément, il a joué un rôle peu important sur les projets aux financements les plus faibles. Par contre, pour les projets à 100k€ et au-delà la mutualisation a été un critère important pour la sélection. Nous n'avons pas voulu bloquer les projets raisonnables, importants pour le laboratoire et peu mutualisés tant que le volume financier était relativement faible.*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 est invitée à valider la sélection des projets de l'Appel Equipements scientifiques ?**

## Approuvez-vous la proposition de sélection des projets de l'Appel Equipements scientifiques ?

Résultat du vote :

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de sélection des projets de l'Appel Equipements scientifiques.**



**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

**ExcellencES**

---

## Projet GATES@UGA

- ▶ En réponse à l'appel ExcellencES
- ▶ Budget de 27 M€ sur 10 ans
- ▶ 3 volets : recherche, science ouverte en SHS, formation
- ▶ Lancement en septembre 2022 : discussion en VPR&I le 16/09, en CR le 22/09

## 5 grandes infrastructures internationales de recherche implantées à Grenoble

- ▶ ESRF (European Synchrotron Radiation Facility) L'un des quatre plus grands synchrotrons actuellement en fonctionnement dans le monde.
- ▶ ILL (Institut Laue-Langevin) Réacteur à haut flux d'une puissance de 58 MW, l'un des plus intenses sources de neutrons du monde.
- ▶ IRAM (Institute of Millimeter Radio Astronomy) avec un de ses deux grands instruments de radioastronomie : l'observatoire NOEMA (un réseau d'actuellement onze antennes de 15 mètres).
- ▶ EMBL (European Molecular Biology Laboratory) instrumentation à l'état de l'art en biologie moléculaire.
- ▶ EMFL (European Magnetic Field Laboratory) pour l'instrumentation sous champ magnétique intense, dont fait partie le LNCMI.

Constat que l'UGA ne tire pas tout le bénéfice possible de cette opportunité

## La Maison de la création et de l'innovation (MaCI)

Unité Universitaire d'Appui à la Recherche qui propose des équipements et espaces modulaires pour des projets innovants en SHS notamment en multimédia, design thinking, performance, prototypage artistique, écriture créative, cinéma, enregistrement sonore, etc.

A l'**interface entre pratiques créatives et recherche scientifique**, avec un positionnement semblable à d'autres initiatives internationales reconnues mais dans une démarche encore peu établie en France. Par exemple : MIT's Center for Arts, Science and Technology ([CAST](#)), Chicago University's [STAGE](#) laboratory (Scientists, Technologists and Artists Generating Exploration), Harvard's [ArtScience Laboratory](#), the [Performance Lab](#) at UCL.

**Point d'ancrage crucial pour le développement des collaborations internationales de l'UGA** dans le champ des SHS, avec des initiatives d'ores et déjà établies avec : Oxford (Oxford Days, thèses en miroir, séjours à Oxford / à UGA), Columbia (projets communs avec le Performance Labs), MIT Humanities Centre, des résidences d'artistes internationaux, etc.

# Objectifs

- ▶ développer les projets de recherche avec ESRF, ILL, EMBL, IRAM, EMFL dans le cadre d'une réflexion stratégique commune
- ▶ installer la MaCI comme plate-forme technologique de l'UGA et lieu-phare en SHS
- ▶ étendre nos partenariats internationaux sur les sujets liés.

## DISCUSSION

*Pascal Perrier : Je comprends assez bien le mécanisme et les spécificités des grandes plateformes de physique mais pas très bien celle de la MaCI. Quand la MaCI nous a été présentée, on avait constaté qu'un certain nombre de dispositifs expérimentaux existaient dans d'autres structures, par exemple, SCREEN à la MSH dont s'occupe Laurent Bègue. Le matériel de grande qualité dont dispose la MaCI pour l'instant, n'a pas un caractère d'unicité dans le monde. Quelle plus-value va-t-on rajouter autour de cette plateforme ? Allons-nous avoir un personnel particulièrement adapté ? Allons-nous avoir des créateurs qui vont apprendre à manipuler ces outils de manière originale ? Quelle va être la spécificité de cet outil qui existe ailleurs dans le monde ?*

*Isabelle Rousset : ce type de plateforme existe ailleurs dans le monde mais pas autour de chez nous. C'est un vrai apport et très complémentaire avec la MSH, au sens où par exemple, une demande faite à la MSH est soutenue par la MaCI. L'organisation entre la MSH et la MaCI se vit vraiment comme une complémentarité car la MSH n'a pas de salle, d'environnement à mettre à disposition, en dehors de caméras et tablettes. La MaCI met à disposition des espaces aménagés, comme le Pupil-Lab, qui vont pouvoir être utilisés dans les locaux avec des techniciens et des personnels, chose que l'on ne peut faire nulle part ailleurs dans la région.*

*Hervé Courtois : la MaCI est assez unique, parce qu'elle propose, en un même lieu, différents outils, de superbes équipements, comme les plateformes du Live Arts Lab, la chaîne de production cinéma et audiovisuelle. Lorsque des collègues, même internationaux, visitent la MaCI, ils sont vraiment intéressés et mentionnent qu'ils apprécieraient d'avoir ce type de structure chez eux. La question du lien avec la MSH est clairement identifiée. La MSH fonctionne bien depuis des années. La MaCI est en démarrage. Aujourd'hui les deux structures tournent en parallèle. La direction de la MSH est invitée au comité de la MaCI. Dans quelque temps, nous aurons besoin de réfléchir à la pérennisation du schéma. L'UGA a initié le sujet avec l'INSHS et prévoit des discussions. La MaCI nous permet de donner la visibilité des moyens que l'on apporte dans les SHS à Grenoble.*

*Caroline Bertonèche : la MaCI offre un point d'ancrage crucial pour le développement des SHS en lien avec les collaborations internationales de l'UGA. Les partenariats internationaux avec la MaCI comme Oxford, MIT, Stanford, Swansea et University of British Columbia nous permettent d'avoir ce prestige à l'international. C'est en grande partie grâce à eux que nous avons obtenu l'ExcellencES.*

# Méthodologie

- ▶ Thèses environnées co-financées UGA – grand instrument sur des projets d'intérêt commun, avec une double direction de thèse (UGA / grand instrument).
- ▶ Dans le cas de la MaCI, les thèses sont soit co-financées, soit en miroir avec un partenaire international.

	ESRF	EMBL	ILL	IRAM	EMFL	MaCI	Total
<b>Total amount of matching PhDs supported by ExcellencES and partners</b>	24	10	24	8	5	16	<b>87</b>

## DISCUSSION

*Gilles Debizet : j'ai une question sur la répartition des contrats doctoraux. Pourquoi y a-t-il autant d'écart entre les 6 entités ?*

*Hervé Courtois : on a discuté avec chaque partenaire et il s'agit d'un cofinancement. L'IRAM souhaite une thèse par an pour ne pas surcharger leur personnel. L'EMFL à Grenoble (LNCMI) a déjà des soutiens par d'autres moyens. Ces volumes ont été discutés avec les partenaires.*

*Thierry Forveille : la taille des structures diffère aussi. L'ESRF est plus gros que l'IRAM.*

*Caroline Bertonèche : l'UGA a insisté sur les thèses miroirs car il est très difficile d'obtenir des cofinancements avec les partenaires les plus prestigieux, comme Oxford ou Stanford. Avec Swansea, on sait qu'il y a des possibilités de cofinancements mais ce sera très isolé, alors qu'avec les thèses miroirs, ce sera plus facile à construire ; chaque établissement finance son doctorant.*

*Gilles Debizet : ce que tu as dit sur la MaCI s'applique avec les 5 grands instruments ou pas ?*

*Hervé Courtois : on laisse la porte ouverte à des thèses miroirs. Nous devons être prudents car nous consommons ainsi deux fois plus de ressources qu'avec un cofinancement. On peut dire que l'on perd de la marge de manœuvre en s'imposant des cofinancements mais on veut aussi construire une stratégie commune avec les grands instruments. On a déjà commencé à discuter de stratégies en commun et ils nous ont évoqué la science des données. On pense à la biologie et à la physique au sens très large ; cela inclut l'ingénierie, la science des matériaux, l'astrophysique, etc. On est sur un financement ANR donc pluriannuel. Si une année, avec un grand instrument, on n'arrive pas à converger vers une thèse cofinancée, on peut reporter le financement à l'année suivante. On a cette latitude, garante d'une certaine qualité des recrutements et des projets.*

*Caroline Bertonèche : j'aimerais préciser que la MaCI a un périmètre très large pour des thèses pluridisciplinaires, sur les humanités et les sciences sociales comme le droit, l'économie, la gestion etc.*

# Méthodologie

- ▶ Research fellowships à la MaCI permettant d'accueillir des chercheurs visiteurs junior (post-doc) ou senior (professeur) venus d'une institution internationale partenaire pour des projets d'intérêt commun et bénéficiant des infrastructures de la MaCI. Le financement comprend le salaire et un petit financement pour permettre aux étudiants (Masterants avancés ou doctorants) de faire également un séjour court à l'UGA.
- ▶ 6 one-year visiting research fellowships, targeting established researchers recognised as "champions" in their field,
- ▶ 6 two-year postdoctoral fellowships, to bring early-career researchers to the MaCI. The idea is to pave the way for long-term partnerships with colleagues who show great promise and will develop an academic career in research-intensive international institutions.

## Mise en place

- ▶ Rencontres en cours avec les grands instruments : EMBL 29/06, ILL 19/09, IRAM 21/09, ESRF 3/10, EMFL à fixer
- ▶ Objectif d'une première campagne de thèses à l'automne 23
- ▶ Proposition d'un appel intégré dans l'appel IRGA
  
- ▶ Fellows MaCI : discussions en cours

# DISCUSSION

*Caroline Bertonèche : la semaine prochaine, nous allons rencontrer les 5 partenaires internationaux qui nous ont soutenus dans ce programme. Les fellowships sont des résidences de chercheurs mais aussi d'artistes. Nous les avons conçues de sorte qu'elles s'adressent aux chercheurs à tous les niveaux de leur carrière, junior fellows, senior fellows jusqu'aux champions in the field, pour prévoir un accueil à l'UGA de 6 mois à 2 années pleines. Ce système qui existe déjà dans des institutions comme la Villa Médicis, La Casa Velasquez, les Écoles Françaises ou encore la Fondation des Treilles, est d'arriver avec un projet de recherche, parfois aussi avec ses étudiants, masterants ou doctorants, et d'avoir un financement suffisamment large pour se consacrer à sa recherche et créer des liens forts avec les chercheurs de l'UGA sur ces thématiques.*

*Julie Sorba : c'est peut-être à synchroniser avec la campagne professeurs invités si on veut éviter un dédoublement.*

*Caroline Bertonèche : tout à fait. Avec Anne Dalmasso, nous allons nous charger de la mise en place de ce programme à la MaCI qui sera la structure d'accueil. L'idée est de voir si on alterne d'une année à l'autre avec plutôt des senior certaines années, et des junior les autres années, ainsi que des post-docs sur 2 ans car l'idée était d'avoir des post-docs plus longs en SHS.*



**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

**IRGA 2023**

---

# IRGA 2023

- ▶ Peu de changements par rapport à IRGA 2022, sauf
- ▶ Ajout d'un dispositif sur les thèses co-financées avec un grand instrument ou un partenaire international de la MaCI

# Calendrier

- ▶ Discussion en VPR&I le 16 septembre
- ▶ Vote en CR le 22 septembre
- ▶ Lancement AàP semaine du 3 octobre
- ▶ Date limite de soumission le 8 décembre
- ▶ Première réunion projets inter-pôle 12 janvier 2023
- ▶ Comité de sélection par pôle mars 2023
- ▶ Deuxième réunion inter-pôle 4 avril 2023
- ▶ Conseils de pôle la semaine avril 2023
- ▶ Discussion en VPR&I 21 avril 2023, CR le 27 avril 2023
- ▶ Décision en Directoire IdEx avril 2023

# Modifications suite au retour du GT

- ▶ Dispositif innovation : Un critère peu clair sur dispositif innovation, reformulé. Avis DRT en parallèle des pôles car ces projets sont financés sur IdEx
- ▶ Projets inter-pôles : coordination par Bureau Recherche Elargi
- ▶ Dans dispositif grands instruments et MaCI, partenaires internationaux pas nécessairement impliqué dans direction de thèse. Le financement est pluri-annuel : pas besoin de réaffecter l'ADR. Et pas possible car co-financée. Comité paritaire grands instruments – UGA car co-financement.
- ▶ Précisions sur processus inter-pôles
- ▶ Charte individuelle : annexe à la charte UGA
- ▶ Retour aux porteurs : précision que un rapporteur est désigné pour chaque projet

# DISCUSSION

*Julie Sorba : toutes les demandes de modifications proposées par le GT ont été implémentées. La liste des partenaires est très orientée disciplines technologiques. Pour la MaCI, Caroline a ajouté dans l'AàP IRGA une ouverture vers d'autres partenariats avec lesquels les SHS collaborent plus naturellement et qui diffèrent des partenaires institutionnels que Karine Samuel nous a présentés.*

*Caroline Bertonèche : les partenaires que tu évoques sont les partenaires stratégiques de l'appel international. Dans l'appel grands instruments et MaCI on a mis les 5 partenaires qui nous ont soutenu pour ExcellencES et on a ouvert à d'autres partenariats ciblés SHS.*

*Pascal Perrier : on a une demande qui serait d'autoriser, dans le volet appel international, les projets pour lesquels des cofinancements sont possibles hors du partenaire stratégique. On regrette l'orientation essentiellement technologique. D'une manière générale, sans même parler de technologie ou pas, si des collègues entament des collaborations avec des partenaires internationaux qui sont prêts à investir financièrement dans un partenariat, ce serait dommage de les exclure. On suggère de donner une priorité aux partenaires stratégiques mais sans exclure d'autres possibilités.*

*Hervé Courtois : c'était le cas il y a 2 ans ; étant donné les moyens qu'il y a sur ces dispositifs qui sont des moyens IdEx, on est tombé à des taux de succès très bas, de l'ordre de 15%. L'intérêt, avec toutes les réserves que l'on peut avoir de restreindre aux partenaires stratégiques, est que l'on a obtenu cette année des taux de succès de 30% ce qui nous paraissait plus raisonnable. Ouvrir largement me paraît assez compliqué, à voir si on peut trouver une formule intermédiaire.*

*Caroline Bertonèche : par ailleurs, on avait ouvert largement pour les SHS mais aucun dossier n'a été déposé.*

*Gilles Debizet : pourquoi ne pas ouvrir cette possibilité pour les ALLSHS dans le volet international ?*

*Caroline Bertonèche : c'est le cas dans le dispositif grands instruments et MaCI avec lequel on a plus de chance de succès que sur le dispositif international.*

*Hervé Courtois : on avait au mieux une thèse par an en SHS avec le dispositif international. Si on lance cette action avec la MaCI on verra quelle est la pression sur les thèses cofinancées en SHS.*

*Caroline Bertonèche : comme il n'y a pas eu de réponse sur le volet international, on change un peu la donne et on verra ce que ce nouveau dispositif donnera.*

*François Girard : je pense que l'ouverture pour 1 année n'est pas suffisante pour les ALLSHS. Il y a un travail à faire pour que les collègues proposent des projets avec ces partenariats parce qu'il y a un problème d'adéquation entre cette liste et la réalité du travail des chercheurs et des collaborations en SHS.*

*Hervé Courtois : la réalité des collaborations internationales des EC en ALLSHS est peut-être un peu plus diffuse en termes de partenaires que dans d'autres disciplines d'où la difficulté de définir des partenariats stratégiques.*

*Thierry Forveille : pour beaucoup de laboratoires en STS ces partenaires stratégiques ne correspondent pas forcément à la réalité des relations.*

*Hervé Courtois : ce sont des partenariats historiques sur lesquels l'UGA a capitalisé. Ensuite il y a eu des discussions entre les vice-présidences des RI des établissements et les composantes académiques.*

*Julie Sorba : ces partenariats stratégiques sont représentatifs pour combien de laboratoires du site ? Pour combien de laboratoires ces partenariats font-ils sens ?*

*Hervé Courtois : je ne saurais pas le quantifier. Cela fait sens pour certains laboratoires.*

*Hervé Courtois : avec la MaCI on a identifié des partenaires qui nous soutiennent. Pour les SHS je suis curieux de voir le nombre de dossiers qui seront déposés. On va pouvoir mesurer la réalité de la question avec cet appel.*

*Caroline Bertonèche : si on arrive à avoir un peu plus de dossiers ce sera une victoire.*

*Gilles Debizet : peut-être y a-t-il une petite ambiguïté sur le mot domaine des SHS et l'implication au niveau des pôles.*

*Caroline Bertonèche : on va bien préciser sciences humaines et sciences sociales rattachées aux pôles SHS et PSS.*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 est invitée à valider la lettre de cadrage de l'appel IRGA 2023.**

## Approuvez-vous la lettre de cadrage de l'appel IRGA 2023 ?

### Résultat du vote

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la lettre de cadrage de l'appel IRGA 2023.**



**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

# RI des UMR ISTerre - IPAG

---

# Règlement intérieur des unités de recherche

► Rappel Statuts EPE UGA article 16 (extrait)

*« .... Les structures de recherche disposent de règlements intérieurs propres, approuvés par les tutelles. Pour l'EPE, cette approbation est prononcée par la commission recherche du conseil académique. Les modifications de ces règlements obéissent aux mêmes règles d'approbation... »*

# Règlement intérieur de ISTerre

Elaboré sur la base du *modèle type proposé par le CNRS* par la Direction ,

- ▶ Validé par le conseil de Laboratoire du 8 juillet 2022 (unanimité)
- ▶ Relu par le CNRS
- ▶ Validé ce 22 septembre par le Conseil Scientifique de Grenoble INP –UGA

## **Principales modifications apportées :**

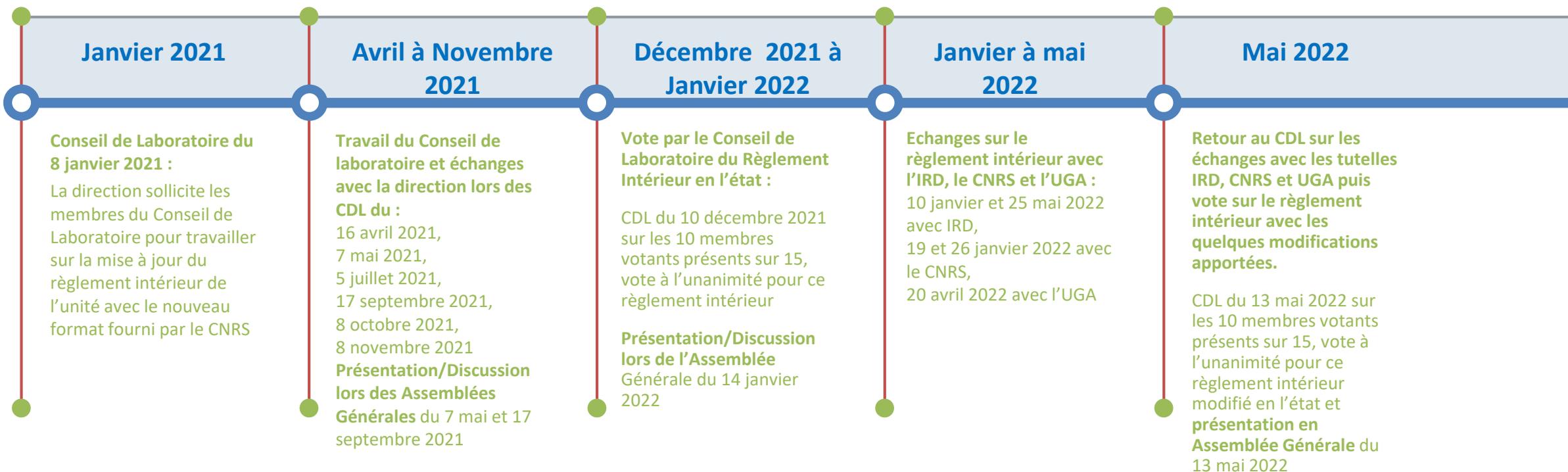
- ▶ Prise en compte des données liées au télétravail (règles employeurs)
- ▶ Compensations pour sujétion, astreintes et récupérations (article 15)

## **Depuis la version précédente**

- ▶ Introduction de nouvelles dispositions relatives à la Gestion des ressources humaines (télétravail notamment, prévention des risques en matière de santé)
- ▶ Introduction de dispositions en matière de publications, communication, propriété intellectuelle, protection des données

# Règlement intérieur d'ISTerre

les étapes de son élaboration au sein de l'unité



# Règlement intérieur de l'IPAG

Elaboré sur la base du *modèle type proposé par le CNRS* par la Direction ,

- ▶ Validé par le conseil de Laboratoire du 22 novembre 2021
- ▶ Relu par le CNRS

## **Principales modifications apportées:**

- ▶ Prise en compte des données liées au télétravail (règles employeurs)



**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

# Modèle de RI UR et UMR

---

# Modèle de RI des UMR

- ▶ CR du 7 juillet 2022 : Présentation du modèle de RI des UR et UMR, méthode, processus, circuit validation du texte
- ▶ Remarques et demandes des conseillers sur : libertés académiques, accompagnement de carrière plutôt que suivi
- ▶ Implémentation de modifications surlignées dans le texte
- ▶ Dernière version du modèle de RI des UR et UMR soumise à l'avis de le CR

# DISCUSSION

*Julie Sorba : ne serait-il pas préférable d'attendre que l'on vote le nouveau modèle de RI UGA avant de voter les RI de ces 2 UMR ? Aujourd'hui on vote deux RI de laboratoires rédigés sur d'anciens modèles de RI et le nouveau modèle de RI UGA.*

*Marjorie Fraisse : le modèle proposé par l'UGA est issu du modèle de RI du CNRS qui a servi aux laboratoires donc nous ne sommes pas si éloignés puisque la source est commune.*

*Hervé Courtois : il peut y avoir des ajouts dans le modèle type et une présentation un peu différente mais les laboratoires ont fait un gros travail sur leur RI et il serait respectueux, au vu du gros travail collectif, de considérer leur RI en l'état, sachant qu'ils ont été relus par toutes les tutelles.*

*Thierry Forveille : l'intérêt du RI type est de nous faire gagner du temps sur les suivants en n'ayant à lire que les différences avec le RI type.*

*Lucian Prejbeanu : Grenoble-INP demande une présentation du RI en plus de la présentation de la direction du laboratoire. Si le texte est conforme aux statuts des tutelles pourquoi faut-il prévoir ces auditions ?*

*Julie Sorba : nous déléguons notre pouvoir de collégialité et voulons l'exercer au sein de l'instance décisionnaire.*

*Hervé Courtois : la vraie validation par l'UGA est la validation par la CR. Maintenant que nous avons un modèle de RI, j'aimerais dire aux unités de surligner uniquement les changements insérés par rapport au modèle pour être plus efficace sur la relecture de leur RI.*

*Serge Slama : je ne comprends pas pourquoi il faut une autorisation du DU pour faire entrer un chien d'aveugle dans un laboratoire.*

*Marjorie Fraisse : cette clause fait partie du modèle type CNRS. Elle a été ajoutée pour répondre à des situations sensibles.*

*Hervé Courtois : il faut appliquer ce type de règle avec discernement.*

*Denis Jongmans : je n'ai rien vu sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dans le RI. Nous l'avons ajouté dans les RI des ED et du CED.*

*Marjorie Fraisse : nous sommes dans une hiérarchie des normes ; les RI des laboratoires sont situés tout en bas. Le principe est qu'un RI ne reprenne pas tout ce qui est au-dessus. Ce que tu décris relève plutôt d'un RI d'établissement.*

*Hervé Courtois : on ne va pas reprendre tous les textes sur le sujet dans les RI des laboratoires.*

*Denis Jongmans : ce dispositif existe au sein de l'université et n'est pas rappelé dans le RI de laboratoire ?*

*Isabelle Rousset : peut-être pourrait-on le mettre plus en avant dans le préambule pour renvoyer aux RI de ses propres tutelles ?*

*Hervé Courtois : c'est un principe de droit me semble-t-il. Si on regarde le RI de l'UGA il y a toute une section sur le sujet avec pour mot clé toute forme de harcèlement.*

*Isabelle Rousset : peut-être faudrait-il préciser ce qui rentre dans le terme harcèlement ?*

*Denis Jongmans : l'UGA s'engage à prévenir et sanctionner les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discrimination et harcèlement conformément à la réglementation.*

*Thierry Forveille : la question n'est pas de savoir si ces questions sont précisées avec les mêmes termes ou pas dans les RI puisqu'elles sont mentionnées dans le RI de l'UGA, dans la réglementation, c'est la loi.*

*François-Xavier Mevel : le RI d'ISTerre précise que le « directeur/directrice dispose des attributions spécifiques suivantes : .. veiller à la sécurité et à la prévention des risques psychosociaux des agents placés sous son autorité. » Par ailleurs, la référence aux RI de tous les employeurs est également faite.*

*Hervé Courtois : maintenant que cette discussion a eu lieu, nous devons être cohérents : si nous votons les RI des laboratoires présentés aujourd'hui, nous considérons le modèle sur lequel ils se sont basés complet.*

*Thierry Forveille : si on ne valide pas les RI de ces laboratoires aujourd'hui ; soit ils fonctionneront sans RI, soit avec un RI encore plus ancien qui n'évoque pas les risques psychosociaux. Les laboratoires ont rédigé le RI avant que le modèle existe donc validons-le.*

# DISCUSSION

*Serge Slama : on adopte le RI en demandant qu'un addendum soit fait après validation du modèle de RI.*

*Julie Sorba : et il faudra repasser une nouvelle fois devant la CR.*

*Marjorie Fraisse : l'UGA n'avait pas de modèle et a travaillé sur un modèle CNRS qui existait il y a un an. Le modèle CNRS est en cours d'édition mais cela s'opère au niveau national et va nécessiter plus de temps. Une fois que vous aurez validé le modèle UGA, il y aura deux modèles. Allez-vous pénaliser un laboratoire qui aura choisi un modèle de RI CNRS plutôt qu'UGA ? Le modèle CNRS, pour l'instant, n'inclut pas cette mention.*

*Isabelle Rousset : sur l'IPAG il y a un paragraphe sur le sexisme. Il me paraît difficile de revenir sur les modèles déjà discutés. Cela peut valoir le coup de les voter et de penser à une formulation plus générique dans le modèle.*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 est invitée à valider :**

- 1. le règlement intérieur d'ISTerre.**
- 2. le règlement intérieur de l'IPAG.**
- 3. le modèle de règlement intérieur des UR et UMR UGA.**

# Résultat des votes

## RI ISTerre

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

## RI IPAG

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

## Modèle RI UR et UMR UGA

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur d'ISTerre, de l'IPAG et le Modèle de RI des UR et UMR UGA.



**Approbation relevés de décisions  
CR plénière  
23 juin et 7 juillet 2022**

---

*Après discussion entre les conseillers, il est décidé de conserver le format actuel des relevés de décisions.*

=====

**Les relevés de décisions  
des séances en formation plénière de la  
commission recherche du cac de l'UGA  
du 23 juin et 7 juillet 2022  
sont mis au vote des conseillers.**

## Approuvez-vous les relevés de décisions de la CR plénière du 23 juin et du 7 juillet 2022 ?

Résultat des votes :

### CR plénière du 23 juin

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la CR plénière du 23 juin 2022.

### CR plénière du 7 juillet

Membres en exercice	47
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la CR plénière du 7 juillet 2022.



**Questions diverses**

## ▪ Statut des ingénieurs CEA

*Pascal Perrier : le CEA a créé un nouveau statut de DR plus restrictif que le statut E5 avec HDR qui était proposé comme équivalent au statut de PR. La Présidence propose que l'on reconnaisse l'équivalence au statut de PR à tous les DR du CEA uniquement pour les participations aux jurys. Ce dont je me rappelle à propos du débat qui s'était tenu lors d'une CR, c'est que nous étions d'accord sur le fait que le statut E5 même avec HDR n'était pas équivalent à un statut de PR ni de DR CNRS, car les principes de recherche au CEA ne sont pas les mêmes qu'à l'université. A l'époque le niveau E5 n'était pas équivalent au DR CNRS et PR. Je comprends la démarche et les efforts du CEA pour collaborer avec l'université, en reconnaissant les exigences des universités, mais si on veut rester cohérent, on devrait exiger que le DR CEA ait une HDR.*

*Thierry Forveille : un DR CEA est équivalent à un niveau PR. Autant sur le E5 ce pouvait être discutable.*

*Hervé Courtois : un DR CEA a nécessairement l'HDR. C'est le seul organisme dans ce cas.*

*Pascal Perrier : merci pour la clarification.*

*Lucian Prejbeanu : il y a une procédure récente pour les DR CEA qui ont une équivalence au statut d'E5+HDR mais dont le dossier scientifique a été évalué au niveau national par la direction scientifique du CEA.*